

Fermeture du bureau municipal pour la période de Pâques

Vendredi 14 avril - Vendredi Saint – Fermé
Lundi 17 avril – Lundi de Pâque – Fermé



La vie communautaire...

Club des 50 ans et plus

Vendredi 7 avril – Centre communautaire – révision de danse des aînés

Vendredi 21 avril – Centre communautaire – révision de danse des aînés

Samedi 22 avril: Soirée

Comité des Loisirs

Samedi 15 avril : soirée

Chevaliers de Colomb

Dimanche 9 avril 2017 – Centre communautaire – Brunch «Bingo et Jambon»

Jeux de société - Lundi p.m. et vendredi en soirée de chaque semaine - Centre communautaire

Activités physiques - Mardi p.m. de chaque semaine
Centre communautaire – Pour infos : 418 566-2500, poste 2711

Gym-Cerveau - Vendredi a.m. de chaque semaine – École - Pour infos : 418 566-2500, poste 2711

La Cuisine collective de la région de Matane offre des ateliers de cuisine, les 5 avril – 13 avril - Pour infos : 418 562-7828

Les PARENTHèses : Rencontres de parents.

Pour infos : 418 562-2645, poste 2832

Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

Heures d'ouverture



Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« La lecture est à l'esprit
ce que l'exercice est au corps. »

Vous désirez un livre qui ne se retrouve pas dans nos rayons...

C'est très simple. Demandez-le!



Moment de réflexion

«La valeur d'une personne correspond à ce qu'elle est, non à ce qu'elle possède»

Thomas Edison

Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra

Lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h 30.

Séance ordinaire de la MRC de La Matanie

Mercredi 17 mai 2017 à 20 h

Bienvenue à toute la population.



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatanie.ca

Tél. : 418 224-3306

Télex. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

58^e édition - Avril 2017



Joyeuses Pâques



Nouvelles du conseil

Adoption du règlement 2017-01

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-12 » AFIN D'AJOUTER LES CONTENEURS MARITIMES ET AUTRES VÉHICULES À LA LISTE DES ÉLÉMENTS DONT L'EMPLOI EST PROHIBÉ POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

2017-03-030

Convention d'aide financière 2016-2018 – Signature – Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

2017-03-032

Amélioration du réseau routier municipal – Exercice financier 2017 – Municipalité de Saint-René-de-Matane – Programme à l'amélioration de réseau routier municipal – Député de Matane.

D'adresser une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du **Programme à l'amélioration du réseau routier municipal** pour les travaux projetés suivants :

Installation d'une glissière de sécurité sur une distance d'environ 800 mètres le long du chemin du 10^e et 11^e Rang;

Construction de fossés le long des rues des Pins et des Bouleaux ainsi que l'installation de ponceaux

Que les coûts de ces travaux sont évalués à environ quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 \$) taxes en sus.

☆☆☆



Trucs pour préparer des repas sains en un rien de temps

En adoptant quelques habitudes simples, il est beaucoup plus facile et agréable de manger sainement. Suivez ces petits trucs pour économiser du temps lors de la préparation et de la cuisson de vos repas

- Lorsque vous préparez vos repas, coupez plus de fruits et de légumes pour le lendemain
- Achetez des légumes pré coupés, comme le brocoli, de la courge et des champignons.
- Préparez le double de poulet ou de bœuf haché et conservez les restes au réfrigérateur pour préparer une salade de poulet, des enchiladas, un chili ou une sauce à spaghetti le lendemain.
- Demandez l'aide de vos enfants. En faisant participer vos enfants à la préparation des repas, vous leur permettrez de mieux savourer leur nourriture. Selon leur âge, les enfants peuvent laver et peler les légumes, déchiqueter la laitue, mettre les pommes de terre en purée, laver et couper des fruits, égoutter et rincer les légumineuses en conserve ou brasser un ragoût.

Pour obtenir d'autres conseils et pour des suggestions pour l'utilisation des restes de vos repas consulter :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-alimentation-saine/trucs-pour-preparer-repas-sains-rien-temps.html>

Nous espérons que vous trouverez ces informations utiles.

Deuxième édition du Bazar des familles! Des trouvailles pour nos petits à petits prix

La Maison des familles de La Matanie invite la population à son deuxième bazar des familles qui se tiendra le 1^{er} avril prochain de 10h à 15h à la salle des Chevaliers de Colomb au 221 rue de la Fabrique à Matane.

Un besoin nommé par les familles de La Matanie

Chantal Bérubé, directrice de l'organisme mentionne «Le bazar vient répondre à un besoin nommé depuis longtemps par les familles de La Matanie. Il permet aux familles d'acheter à moindre coûts des vêtements, articles de sports, jouets, ameublement et autres pour les enfants. Ce genre d'activité existe depuis plusieurs années chez nos voisins Matapédiens et nous nous en sommes inspirés.

Mme Helene Thornton, porte-parole de l'évènement

Elle-même maman de quatre enfants et active dans le milieu matanais, Mme Thornton est heureuse de s'associer à l'activité. «Le bazar permet non seulement de faire des trouvailles à petits prix, il permet aussi d'offrir une plus longue vie aux articles qui ne nous servent plus mais qui feront le bonheur d'une autre famille. Pour moi, ce genre d'activité, qui contribue à la qualité de vie des familles, représente une façon intéressante et agréable de s'entraider, tout en faisant notre part pour protéger l'environnement».

Location de tables

Il est encore possible de louer une table pour vendre des articles usagés pour les enfants de 0 à 14 ans au coût de 15\$.

L'inscription se fait auprès de la Maison des Familles en téléphonant au 418 562-0918.

Pour renseignement : Chantal Bérubé, directrice

Isabelle Labonté, adjointe administrative
Maison des Familles de La Matanie
418 562-0918



Suite de;

Petits conseils préventifs sur les produits potentiellement dangereux présentant des risques pour votre sécurité...

Après avoir utilisé ce type de produit (mentionner dans le précédent bulletin)

Jetez dans un contenant à l'épreuve du feu les journaux, les linges, les débris végétaux ou toute autre matière imbibée de produits domestique facilement inflammables comme le carburant, les solvants à peinture ou l'alcool à friction.

Ne jetez pas les contenants vides dans le feu, recyclez-le ou jetez-les dans les endroits prévus à cet effet.

Évitez de percer, de découper ou de souder le contenant d'un produit, même s'il est vide.

Ne versez jamais les produits domestiques dangereux dans les tuyaux de drainage de votre maison. Ils peuvent accumuler une charge d'électricité statique capable de créer une étincelle.

Évitez de fumer lors de la manipulation des liquides inflammables ou combustibles.

Entreposage sécuritaire des liquides inflammables ou combustibles.

Entreposez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur, hors de portée des enfants et dans des endroits propres et secs comme un garage ou un cabanon, mais pas sur un balcon, ni près d'une fenêtre ou d'une issue.

- Conformez-vous aux consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette;
- Évitez de les entreposer avec les produits ménagers
Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette. Ne les transvidez pas. L'essence doit être conservée dans un bidon étiqueté, hermétique, conçu à cet effet.
Respectez les normes d'entreposage du Code national de prévention des incendies du Canada, 1995;

Dans un logement : maximum de 15 litres de liquide combustible et inflammables, MAIS n'incluant pas plus de 5 litres de liquide inflammables (essence, alcool, etc.)

Dans un garage ou dans un cabanon : maximum de 50 litres de liquide combustible et inflammable, MAIS n'incluant pas plus de 30 litres de liquide inflammable.

Autres règles de prudence concernant les produits domestiques dangereux

- Inspectez les contenants régulièrement pour détecter les fuites. S'il y a fuite, aérer l'endroit et, si elle est importante, avisez votre service municipal de service incendie
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone, si vous utilisez un appareil fonctionnant avec un combustible tel que le bois, mazout, essence, diesel, gaz naturel ou propane. Suivez les recommandations du fabricant pour l'installation de l'avertisseur.
- Ayez un extincteur portatif de type ABC pour éteindre un début d'incendie causé par un de ces produits. N'éteignez jamais avec de l'eau.
- N'utilisez jamais un liquide inflammable ou combustible pour allumer un feu de camps ou un barbecue au charbon de bois.
- Arrêtez tous les moteurs à essence avant de remplir le réservoir. Effectuez cette opération à l'extérieur.
- N'utilisez jamais un téléphone cellulaire ou sans fil près d'un liquide inflammable ou combustible

Source : Ministère de la Sécurité publique